

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

(11) Nº de publication : 3 031 704
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)
(21) Nº d'enregistrement national : 16 50347
(51) Int Cl⁸ : B 60 P 3/36 (2016.01)

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

(22) Date de dépôt : 15.01.16.
(30) Priorité : 21.01.15 DE 202015100260.2.

(43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.07.16 Bulletin 16/29.
(56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.
(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

(71) Demandeur(s) : KNAUS TABBERT GMBH — DE.

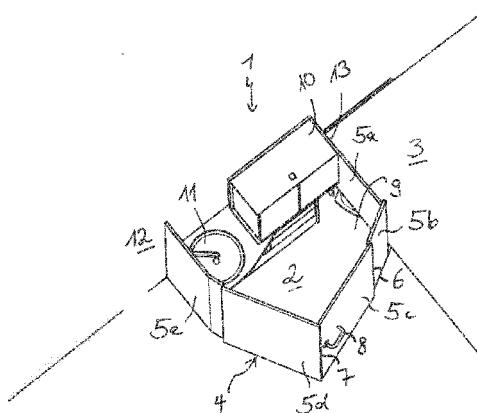
(72) Inventeur(s) : ROSS MARTIN.

(73) Titulaire(s) : KNAUS TABBERT GMBH.

(74) Mandataire(s) : CABINET PONTET ALLANO & ASSOCIES SELARL.

(54) VEHICULE DE CAMPING.

(57) En référence à la Figure 1 la présente invention concerne un véhicule de camping, en particulier camping-car, caravane, bus de camping ou analogue, comprenant un intérieur de véhicule (1), lequel comporte au moins deux zones d'utilisation, en particulier une partie salle d'eau (2) et une partie habitation (3), les au moins deux zones d'utilisation, en particulier la partie salle d'eau (2) et la partie habitation (3) pouvant être séparées l'une de l'autre par une cloison (4) comprenant plusieurs segments de paroi (5a, 5b, 5c, 5d, 5e) dont au moins deux (5c, 5d) sont pivotants autour d'un axe agencé perpendiculairement à un plancher (9) du véhicule, l'un des au moins deux segments pivotants étant un segment de porte (5c), lequel est monté pivotant en un premier côté longitudinal (6) sur un segment de maintien de porte (5b) et pouvant, en un second côté longitudinal (7) opposé au premier côté longitudinal, être relié de façon détachable à un segment de liaison de porte (5d).



FR 3 031 704 - A3



Véhicule de camping

- 5 La présente invention concerne un véhicule de camping, en particulier camping-car, caravane, bus de camping ou analogue, comprenant un intérieur de véhicule, lequel comporte au moins deux zones d'utilisation, en particulier une partie salle d'eau et une partie couchage, les au moins deux zones d'utilisation, en particulier la partie salle d'eau et la partie couchage, pouvant être séparées
10 l'une de l'autre par une cloison.

De tels véhicules de camping sont connus de l'état de la technique. Dans de tels véhicules la place disponible est souvent très limitée. Il y a donc un souhait d'utiliser le mieux possible l'espace disponible, les différents espaces, comme
15 par exemple la salle d'eau, l'espace de couchage et l'espace d'habitation étant combinés les uns avec les autres d'une manière économisant la place, de façon à disposer de plus de place pour l'espace d'habitation/de couchage. En raison de la place limitée offerte par les véhicules de camping, la salle d'eau est souvent réalisée très petite, au point qu'en raison des objets sanitaires qui s'y trouvent il ne reste presque plus d'espace de mouvement pour l'utilisateur.
20

Le but de la présente invention est de proposer un véhicule de camping qui surmonte les inconvénients précités. L'invention a en particulier pour but de proposer un véhicule de camping dans lequel il ne soit pratiquement pas nécessaire de faire des concessions en termes de place disponible dans l'espace
25 d'habitation/de couchage malgré une salle d'eau généreuse.

Dans la suite, la « partie habitation/couchage» est appelée partie habitation.

Ce but est atteint par un véhicule de camping du genre indiqué au début, dans
30 lequel la cloison comprend plusieurs segments de paroi dont au moins deux sont pivotants autour d'un axe agencé perpendiculairement à un plancher du véhicule, l'un des au moins deux segments pivotants étant un segment de porte, lequel est monté pivotant en un premier côté longitudinal sur un segment de maintien de porte et peut, en le second côté longitudinal opposé au
35 premier côté longitudinal, être relié de façon détachable à un segment de liaison de porte.

- La présence des segments pivotants précités permet, par pivotement des segments, de faire passer la cloison d'une position d'utilisation dans laquelle la cloison délimite un espace aussi grand que possible, à une position de repos dans laquelle la cloison délimite un espace aussi petit que possible. Lorsque la
- 5 cloison est dans sa position d'utilisation, l'utilisateur dispose par exemple d'une salle d'eau aussi spacieuse que possible, tandis que dans la position de repos la majorité de l'espace nécessaire pour la salle d'eau dans la position d'utilisation est intégrée dans l'espace d'habitation.
- 10 Dans un mode de réalisation préféré du véhicule de camping selon l'invention, le segment de liaison de porte est également pivotant autour d'un axe agencé perpendiculairement au plancher du véhicule. Ainsi, pour faire passer la cloison de la position d'utilisation à la position de repos on peut d'abord détacher de la porte le segment de liaison de porte et faire pivoter le segment de liaison de porte dans l'espace entouré par la cloison dans la position d'utilisation. Ensuite on peut également faire pivoter la porte dans cette direction et finalement, au besoin, relier à nouveau la porte au segment de liaison de porte. On peut alors à nouveau utiliser comme espace d'habitation ou de couchage l'espace libéré à l'extérieur de la cloison.
- 15
- 20 En général le segment de liaison de porte est relié de façon pivotante, par l'intermédiaire d'une charnière, à un segment de paroi qui est de préférence fixe.
- 25 Le segment de porte peut être relié au segment de liaison de porte par une serrure de porte.
- 30 Avantageusement le segment de porte peut être relié au segment de liaison de porte au moyen d'une liaison à aimant. Il est ainsi facile d'ouvrir et de fermer la porte dans la cloison.
- Dans un mode de réalisation préféré du véhicule de camping selon l'invention, le segment de liaison de porte peut pivoter dans l'espace délimité initialement (en position d'utilisation de la salle d'eau) pour faire passer la cloison d'une
- 35 position d'utilisation, dans laquelle la cloison délimite de préférence un espace maximal en tant que salle d'eau, à une position de repos, dans laquelle l'espace

délimité par la cloison est réduit par rapport à la position d'utilisation de la salle d'eau, le segment de liaison de porte en position de repos étant de préférence adjacent à un élément, en particulier une armoire ou une table de toilette, se trouvant dans la partie salle d'eau et étant, dans cette position, de préférence à 5 nouveau relié de manière détachable au segment de porte.

Avantageusement, dans au moins une zone terminale, la cloison est reliée à une paroi du véhicule, en particulier une paroi extérieure du véhicule. Dans ce mode de réalisation, une paroi du véhicule assure donc une partie de la 10 délimitation de la salle d'eau, ce qui contribue à une exploitation très efficace de la place disponible.

Dans un développement du véhicule selon l'invention, à une extrémité, la cloison est attenante à une armoire qui est de préférence déplaçable, une paroi frontale de l'armoire constituant de préférence une prolongation de la cloison. 15 Cela également contribue à une exploitation optimisée de la place disponible.

D'autres particularités de l'invention résultent de la description qui va suivre, d'exemples de réalisation préférés de l'invention en liaison avec les dessins. Les 20 particularités individuelles peuvent y être réalisées pour elles-mêmes isolément ou en combinaison mutuelle.

Les dessins représentent :

25 Figure 1 : une représentation en perspective d'un intérieur de camping-car avec une cloison en « position d'utilisation de la salle d'eau » ;

Figure 2 : l'espace intérieur de camping-car de la figure 1 lors du passage de la cloison de la position d'utilisation de la salle d'eau à une « position de repos » ;
30,

Figure 3 : l'intérieur du camping-car de la figure 1 avec la cloison en position de repos.

La figure 1 représente en perspective un intérieur 1 d'un véhicule de camping 35 selon l'invention. L'intérieur 1 du véhicule comprend une partie salle d'eau 2 et une partie habitation/couchage 3. La partie salle d'eau 2 est séparée de la

- partie habitation/couchage 3 par une cloison 4 comprenant plusieurs segments de paroi 5a, 5b, 5c, 5d, 5e. Le segment de paroi 5c est réalisé en tant que porte. En l'un de ses côtés longitudinaux 6, le segment de porte 5c est monté pivotant sur le segment de paroi 5b (segment de maintien de porte). En son côté longitudinal 7 opposé au côté longitudinal 6, le segment de porte 5c est relié au segment de paroi 5d (segment de liaison de porte) par l'intermédiaire d'une liaison à aimant (non représentée ici) ou d'une serrure. Le segment de porte 5c est relié au segment de maintien de porte 5b par l'intermédiaire d'une charnière (non représentée ici). Le segment de porte 5c peut pivoter aussi bien dans la partie salle d'eau 2 que vers l'extérieur de la partie salle d'eau 2 (pour ouvrir la porte). Le segment de porte 5c comporte une poignée de porte 8. Le segment de porte 5c peut pivoter autour d'un axe vertical, donc d'un axe agencé perpendiculairement au plancher 9 du véhicule. Le segment de paroi 5d est monté pivotant sur le segment de paroi 5e et est également pivotant autour d'un axe agencé perpendiculairement au plancher 9 du véhicule. Le segment de paroi 5d est lui aussi relié au segment de paroi 5e par l'intermédiaire d'une charnière non représentée ici. Les segments de paroi 5a, 5b ainsi que 5e sont fixes.
- Le segment de paroi 5e est relié à la paroi 12 du véhicule. Le segment de paroi 5a est attenant à une armoire 10 qui est déplaçable de la partie salle d'eau 2 dans la partie habitation/couchage 3 et inversement. La paroi frontale 13 de l'armoire 10 est alignée avec le segment de paroi 5a et constitue quasiment une prolongation de la cloison 4.
- Dans la position d'utilisation de la salle d'eau, les segments de paroi 5c et 5d sont agencés de façon que la cloison 4 entoure un espace maximal possible en tant que salle d'eau.
- Pour faire passer la cloison 4 de la position d'utilisation de la salle d'eau dans une position de repos, on commence par détacher le segment de liaison de porte 5d du segment de porte 5c et on le fait pivoter dans la salle d'eau jusqu'à ce qu'il soit adjacent à l'armoire 10 placée dans la salle d'eau 2. Cette situation est représentée à la figure 2.

Pour terminer le passage de la cloison 4 dans la position de repos on fait finalement également pivoter le segment de porte 5c dans la salle d'eau initiale jusqu'à ce que son côté longitudinal 7 ait repris contact avec le segment de liaison de porte 5d. Pour finir, le segment de porte 5c est à nouveau relié au 5 segment de liaison de porte 5d par l'intermédiaire de la liaison à aimant ou de la serrure. Cette situation est représentée à la figure 3. Lorsque la cloison 4 est dans sa position de repos, il y a désormais un maximum de place disponible dans l'espace d'habitation/de couchage. Dans cette position il n'y a pratiquement plus de salle d'eau.

10

Pour faire passer la cloison 4 de la position de repos à la position d'utilisation de la salle d'eau, on procède à l'inverse du processus décrit ci-dessus, à savoir qu'on commence par faire pivoter le segment de porte 5c à l'écart de l'armoire 10, jusqu'à ce que celui-ci ait repris sa position nécessaire dans la position 15 d'utilisation de la salle d'eau. Puis on fait à nouveau pivoter le segment de liaison de porte 5d en direction du segment de porte 5c et on le relie de nouveau à celui-ci par l'intermédiaire de la liaison à aimant, de façon à finalement rétablir la position d'utilisation de la salle d'eau.

Dans la salle d'eau il y a en outre un lavabo 11.

20

La cloison selon l'invention permet d'obtenir de façon extrêmement simple et rapide un agrandissement de l'espace d'habitation/de couchage. Il est tout aussi rapide et simple de ramener la cloison dans la position d'utilisation de la salle d'eau pour constituer une salle d'eau spacieuse.

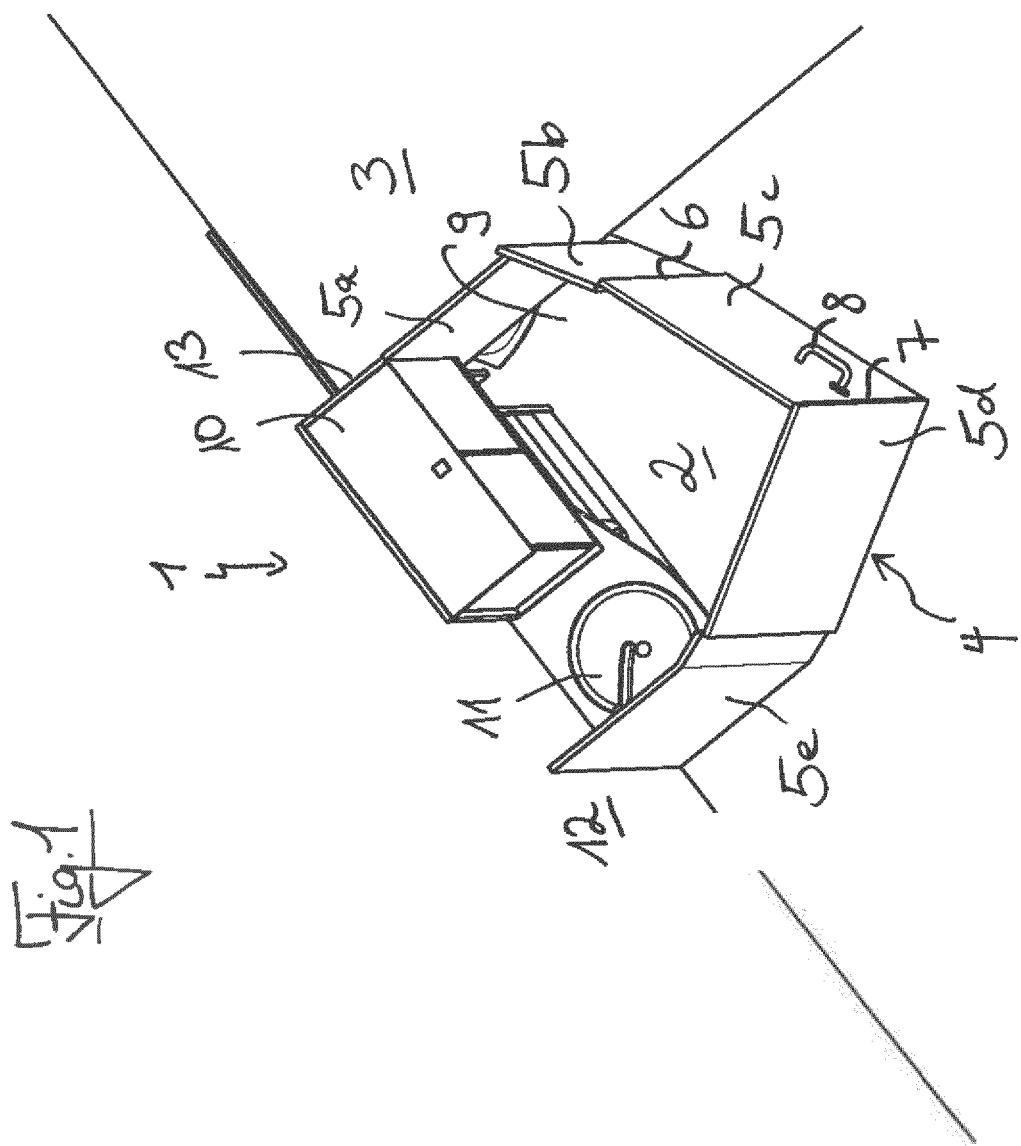
25

REVENDICATIONS

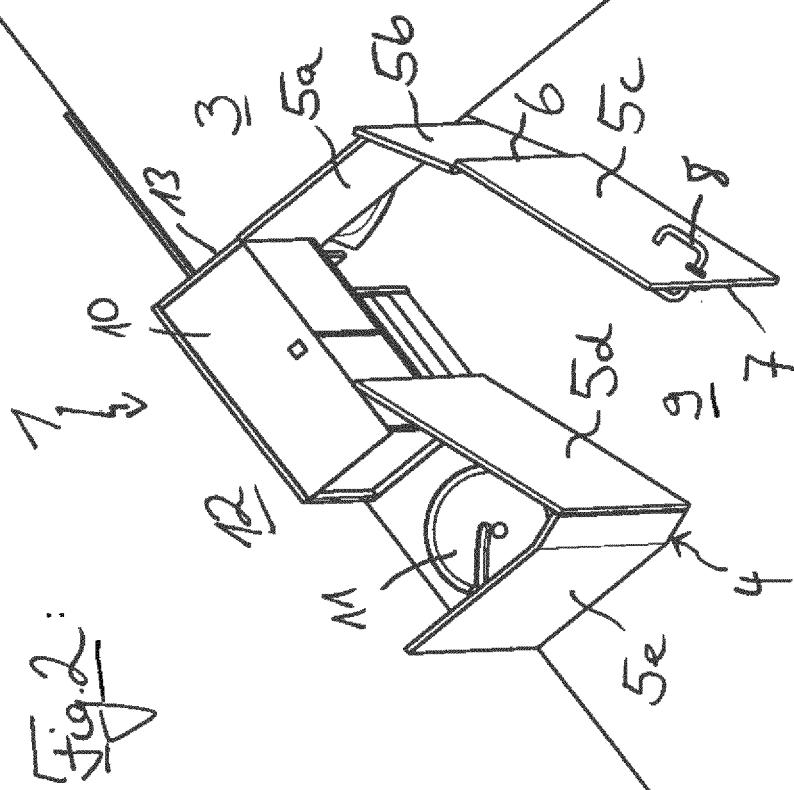
1. Véhicule de camping, en particulier camping-car, caravane, bus de camping ou analogue, comprenant un intérieur de véhicule (1), lequel comporte au moins deux zones d'utilisation, en particulier une partie 5 salle d'eau (2) et une partie habitation (3), les au moins deux zones d'utilisation, en particulier la partie salle d'eau (2) et la partie habitation (3), pouvant être séparées l'une de l'autre par une cloison (4) comprenant plusieurs segments de paroi (5a, 5b, 5c, 5d, 5e) dont au moins deux (5c, 5d) sont pivotants autour d'un axe agencé perpendiculairement à un plancher (9) du véhicule, l'un des au moins 10 deux segments pivotants étant un segment de porte (5c), lequel est monté pivotant en un premier côté longitudinal (6) sur un segment de maintien de porte (5b) et peut, en un second côté longitudinal (7) opposé au premier côté longitudinal, être relié de façon détachable à un 15 segment de liaison de porte (5d).
2. Véhicule de camping selon la revendication 1, caractérisé en ce que le segment de liaison de porte (5d) est pivotant autour d'un axe agencé perpendiculairement au plancher (9) du véhicule.
- 20 3. Véhicule de camping selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le segment de liaison de porte (5d) est relié de façon pivotante, par l'intermédiaire d'une charnière, à un segment de paroi (5e) qui est de 25 préférence fixe.
4. Véhicule de camping selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le segment de porte (5c) peut être relié de manière détachable au segment de liaison de porte (5d), au moyen d'une liaison 30 à aimant ou d'une serrure.
5. Véhicule de camping selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le segment de liaison de porte (5d) peut pivoter dans la salle d'eau pour faire passer la cloison (4) d'une position 35 d'utilisation de la salle d'eau, dans laquelle la cloison (4) délimite de préférence un espace maximal en tant que salle d'eau, à une position de

- repos, dans laquelle l'espace délimité par la cloison est réduit par rapport à la position d'utilisation de la salle d'eau, le segment de liaison de porte en position de repos étant de préférence adjacent à un élément, en particulier une armoire (10) ou une table de toilette, se trouvant dans la partie salle d'eau (2) et le segment de liaison de porte étant, dans cette position, de préférence à nouveau relié de manière détachable au segment de porte (5c).
6. Véhicule de camping selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que dans au moins une zone terminale la cloison (4) est reliée à une paroi (12) du véhicule, en particulier une paroi extérieure du véhicule.
7. Véhicule de camping selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'à une extrémité, la cloison (4) est attenante à une armoire (10) qui est de préférence déplaçable, une paroi frontale (13) de l'armoire constituant de préférence une prolongation de la cloison (4).

1 / 3



2 / 3



3 / 3

